

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
AUTOMNE 2020**

**POL3832-20
POLITIQUE, ÉTAT, MINORITÉS
Mardi de 18 h à 21 h**

Professeur : Paul May

Bureau : A-3695

Courriel : may.paul@uqam.ca

Heures de bureau : sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU COURS

Ce cours analyse les principaux enjeux liés à l'aménagement du pluralisme ethnique, culturel et religieux dans les démocraties occidentales. Il inclut l'étude de thématiques essentielles pour comprendre les défis politiques du 21^e siècle, comme par exemple l'intégration des minorités nationales, la résurgence de mouvements indépendantistes, ou encore les bouleversements démographiques consécutifs à l'immigration postcoloniale.

Ce cours est divisé en deux blocs. Le premier s'intitule « L'État et les politiques d'immigration ». Nous y analyserons les grandes tendances migratoires actuelles, les théories expliquant la mobilité des individus, ainsi que les politiques mises en place au niveau national et international pour gérer l'immigration. Le deuxième bloc, « L'État et les minorités », s'attarde sur les outils théoriques et institutionnels mobilisés par les démocraties pour gérer les divers aspects du pluralisme ethnoculturel. Nous nous pencherons successivement sur les différents courants d'idées à l'origine du multiculturalisme, sur les critiques dont celui-ci a fait l'objet, puis nous détaillerons les politiques publiques mises en place à destination des différents types de minorités (ethnique, linguistique, nationale, etc.).

En s'appuyant sur divers types de documents (journaux, vidéos, et articles de presse), ce cours sera également l'occasion d'analyser plusieurs études de cas tirées de l'actualité : la crise des réfugiés en Méditerranée, l'émergence des villes sanctuaires aux États-Unis et au Canada, ou encore le rejet croissant du multiculturalisme en Europe. Les connaissances théoriques acquises en classe permettront d'éclairer des questions politiques cruciales pour la compréhension du monde contemporain.

OBJECTIFS DU COURS

- Maîtriser la définition des principaux concepts relatifs aux études migratoires (réfugiés, demandeurs d'asile, rémitances, etc.) et aux études sur l'intégration (multiculturalisme, droits culturels, fédéralisme asymétrique, etc.).
- Comprendre les différentes théories, d'ordre économique et sociologique, expliquant le processus migratoire.
- Savoir expliquer les origines historiques et philosophiques des différents modèles nationaux de gestion du pluralisme ethnique, culturel et religieux.
- Acquérir les outils permettant de développer une vision informée et personnelle des enjeux liés à l'immigration et à l'intégration.

ORGANISATION

Une plateforme pédagogique « moodle » a été créée afin d'accompagner les étudiants dans ce cours. Les textes à lire pour chaque séance y sont accessibles et classés selon l'ordre du plan de cours. De surcroît, des articles de journaux, des études de cas, ainsi que des fiches synthétiques y seront téléchargés à l'issue de chaque séance.

- Portail général : www.moodle.uqam.ca
- Procédure d'accès pour les personnes étudiantes : www.moodle.uqam.ca/doc/acces.pdf

ÉVALUATION

Examen de mi session	Mardi 20 octobre	30%
Examen de fin de session	Mardi 15 décembre	30%
Travail de fin de session	À remettre au plus tard lundi 21 décembre	40%

L'évaluation des étudiants s'effectuera selon les modalités suivantes :

- Un examen de mi session, qui se déroulera le mardi 15 octobre. Cet examen couvrira le contenu de la première partie du cours, « Les États et les politiques d'immigration », à savoir les séances 2 à 6. Il comptera pour 30% de la note de la note finale.
- Un examen de fin de session, qui se déroulera le mardi 10 décembre. Cet examen couvrira le contenu de la seconde partie du cours, « Les États et les minorités », à savoir les séances 8 à 13. Il comptera pour 30% de la note de la note finale.

Ces deux examens, d'une durée de trois heures chacun, s'effectueront livres fermés, et seront divisés en deux sections.

- La première section comportera dix questions portant sur des concepts et des définitions étudiés en cours, et appelant des réponses courtes (entre 3 et 5 lignes maximum). Cette section a pour but de vérifier que les notions de bases ont été assimilées. Exemples de questions : Qu'est-ce qu'une minorité nationale ? Qu'est-

ce qu'une « rémittance »? Selon le droit international, quelle distinction existe-t-il entre un réfugié et un demandeur d'asile ?

- La seconde section consiste en un essai d'environ trois pages, à partir d'une des problématiques explorées en cours. Elle a pour but d'évaluer la capacité d'analyse, de réflexion, et d'argumentation des étudiants. Exemples : Quelles sont les critiques que les penseurs communautariens ont émises à l'égard des libéraux ? Quels outils les États utilisent-ils pour limiter l'immigration ? Dans quelle mesure peut-on dire qu'il existe une résilience des politiques multiculturelles au Royaume-Uni ?

- Un travail de fin de session, effectué à la maison, représentera 40% de la note finale, et devra être remis au plus tard le lundi 21 décembre par courriel (may.paul@uqam.ca). D'une longueur de 10 pages (interligne 1,5 police Times New Roman 12), ce travail sera l'occasion de développer une réflexion personnelle sur un sujet d'intérêt. Ainsi, il comportera des références à la littérature discutée en classe, mais s'appuiera également sur d'autres informations glanées au cours de recherches personnelles effectuées par l'étudiant. Les étudiants seront notés sur leur capacité d'analyse, d'argumentation, et sur leur aptitude à défendre un point de vue argumenté sur une question donnée. L'étudiant devra choisir un sujet parmi les choix suivants :
 - Sujet 1 : Les démocraties occidentales sont tiraillées entre des facteurs d'ouverture des frontières (le commerce, la mondialisation...) et des facteurs de fermeture (l'opinion publique par exemple). Décrivez ces différents facteurs et expliquez, si, selon vous, cela signifie-t-il que les pays occidentaux ont perdu le contrôle de leurs frontières.
 - Sujet 2 : Une gouvernance mondiale des migrations est-elle possible ? Quels en sont les obstacles et comment y remédier ?
 - Sujet 3 : L'émigration des franges les plus qualifiées (médecins, ingénieurs, etc.) de la population des pays en voie de développement nuit-elle à leur développement économique ? Répondez à cette question en mobilisant la littérature étudiée pendant le cours et en utilisant des exemples précis.
 - Sujet 4 : Les penseurs communautariens et postcoloniaux reprochent au libéralisme politique son individualisme méthodologique. Détaillez leurs positions et expliquez si leurs critiques vous semblent justifier ou non.
 - Sujet 5 : Parmi les critiques qui ont été adressées au multiculturalisme, laquelle vous semble la plus pertinente, et pourquoi ?
 - Sujet 6 : Les modèles nationaux d'intégration (exclusionniste, assimilationniste, multiculturel, interculturel, etc.) sont des outils conceptuels permettant de comprendre la manière dont les États aménagent la diversité ethnique, linguistique et culturelle sur leur territoire. Ces modèles vous semblent-ils proposer une grille d'analyse pertinente ? Pourquoi ?

PLAN DU COURS

Séance 1. Introduction (8 septembre)

Cette séance introductive consiste en une présentation générale du cours POL-3832. Nous évoquerons les objectifs généraux du semestre, nous détaillerons des modalités d'évaluations des étudiants, puis nous décrirons les principales thématiques qui seront traitées lors du semestre. En nous appuyant sur les récentes projections publiées par les Nations Unies et l'Office des Migrations Internationales, nous verrons également dans quelle mesure les débats relatifs aux minorités nationales, à l'immigration, et à l'intégration constituent des enjeux politiques majeurs pour le XXI^e siècle.

PARTIE 1 : L'ÉTAT ET LES POLITIQUES D'IMMIGRATION

Séance 2. Pourquoi les gens immigrer ? (15 septembre)

Quelles sont les causes de la migration ? Comment expliquer que certaines personnes choisissent de quitter leur pays d'origine pour partir vivre ailleurs ? Derrière ces questions en apparence simples, se cachent des réponses complexes. Depuis plusieurs décennies, les universitaires ont tenté de créer des modèles économiques et sociologiques visant à mieux comprendre les mécanismes à la base des phénomènes migratoires. Cette séance sera l'occasion de faire le point sur ces travaux, tout en les illustrant par des exemples historiques tirés des XIX^e et XX^e siècles.

- Drechsler, Denis et Jason Gagnon. 2008. « Les migrations, une source de développement à exploiter ». *Annuaire suisse de politique de développement*, 27(2), p. 73-89.
- Piguet, Étienne. 2013. « Les théories des migrations. Synthèse de la prise de décision individuelle », *Revue européenne des migrations internationales*, 29(3), p. 141-161.

Séance 3. L'État-nation face à l'immigration (22 septembre)

L'immigration est, par définition, un phénomène transnational. L'État-nation est, quant à lui, l'expression d'une communauté distincte, qui cherche à contrôler les flux migratoires. Dès lors, comment penser l'articulation entre ces deux entités ? Pour répondre à cette question, nous passerons en revue les éléments qui incitent les États à fermer leurs frontières et ceux qui les poussent à laisser des espaces d'ouverture. Cette séance sera également l'occasion d'analyser les différentes théories cherchant à attester la relation entre les démocraties libérales et l'immigration.

- Fischer, Nicolas, et Camille Hamidi. 2016. *Les politiques migratoires*. Paris: La Découverte, chapitre 1 : « La production des politiques d'immigration », p. 9-28.
- Macklin Audrey. 2009. « Souveraineté et autonomie », dans *Les migrations internationales contemporaines. Une dynamique complexe au cœur de la globalisation*. Sous la dir. de François Crépeau, Delphine Nakache et Idil Atak. Montréal : Presses Universitaire de Montréal, p. 124-139.

Séance 4. Les réfugiés à travers le monde : défis politiques et solutions institutionnelles (29 septembre)

Migrants, sans papiers, réfugiés, demandeurs d'asile... ces termes sont souvent confondus, mais chacun recouvre pourtant une signification très spécifique et se réfère à des obligations légales différentes pour les États. Au cours de cette séance, nous examinerons les définitions de ces termes et interrogerons les concepts qui façonnent notre vision des politiques à l'égard des réfugiés: citoyenneté, frontières, libéralisme, démocratie. Une dernière partie de la séance traitera des différentes solutions institutionnelles imaginées par les décideurs et les universitaires pour améliorer l'accueil et le traitement des réfugiés.

- Ndiaye, Ndeye Dieynaba. 2019. « L'implication des pays tiers dans la lutte de l'Union européenne contre l'immigration irrégulière ». *Études internationales*, 49(2), p. 317-353.
- Kerdoun, Azzouz. 2018. « L'immigration irrégulière dans l'espace euro-méditerranéen et la protection des droits fondamentaux ». *Revue québécoise de droit international* 31(1), p. 91-118.

Séance 5. Inégalités globales et migration (6 octobre)

Certains gouvernements mettent en œuvre des mesures spécifiques visant à attirer les personnes les plus fortunées de la planète. À l'inverse, une proportion significative de la population migrante est constituée de personnes très précaires, parmi lesquelles des victimes le trafic humain, qui sont cantonnées aux marges des sociétés d'accueil. En s'intéressant à ces deux groupes de personnes situées aux deux extrêmes de la population migrante mondiale, cette séance souligne la dimension plurielle et contrastée de la mobilité humaine à l'heure de la mondialisation.

- Malsan, Sylvie. 2012. « Dette et (in)dépendance des femmes dans un contexte migratoire ». *Revue du MAUSS* 1(39), p. 344-362.
- Abrahamian, Atossa Araxia, Arianne Des Rochers, et Alex Gauthier. 2016. *Citoyennetés à vendre: enquête sur le marché mondial des passeports*. Montréal: Lux éditeur, chapitre 4 : « L'homme qui a vendu le monde ».

Séance 6. Les conséquences économiques et sociales de l'immigration (13 octobre)

Évaluer l'impact économique et social de l'immigration sur les pays d'accueil s'avère être une tâche ardue. En effet, les immigrants sont présents dans de multiples secteurs du marché du travail, et leur caractéristiques (âge, origine, langue) varie considérablement d'un pays à l'autre. De surcroît, ils sont simultanément consommateurs de services sociaux et contributeurs à la richesse nationale par le biais de taxes qu'ils payent. Dans cette séance, nous aborderons deux des débats les plus sensibles relatifs à cette thématique: la question de la fuite des cerveaux, et la confiance entre les citoyens dans les sociétés ethno-culturellement diversifiées.

- Collier, Paul. 2019. *Exodus : Immigration et multiculturalisme au XXI^e siècle*. Paris : L'artilleur, chapitre 3 : « Les conséquences sociales de l'immigration », p. 85-113.
- Levatino, Antonina et Antoine Pécoud. 2014. « Une analyse du discours international sur la « fuite des cerveaux ». Un consensus en trompe-l'œil, Cahiers d'études africaines ». *Cahiers d'études africaines* (213-214), p. 195-215.

Séance 7. Examen en classe de mi session (20 octobre)

PARTIE 2 : L'ÉTAT ET LES MINORITÉS

Séance 8. Les origines philosophiques du multiculturalisme (3 novembre)

Deux écoles de pensée ont profondément influencé les politiques multiculturelles : le courant communautarien et le courant postcolonial. Les penseurs communautariens, tels que Michael Sandel, Alasdair MacIntyre et Charles Taylor, contestent l'individualisme anthropologique du libéralisme politique et insistent sur la nécessité de maintenir une diversité de traditions et de langages afin d'éviter l'uniformisation culturelle. Les penseurs postcoloniaux (Stuart Hall, Edward Saïd, Frantz Fanon) dénoncent quant à eux les effets résiduels de l'histoire coloniale dans les États démocratiques actuels. Cette séance sera l'occasion de retracer les positions de chacun de ces mouvements intellectuels.

- Sibeud, Emmanuelle. 2004. « Post-Colonial Et Colonial Studies: Enjeux Et Débats ». *Revue D'histoire Moderne et Contemporaine*, 51(4), p. 87-95.
- Taylor, Charles. 1999. *Multiculturalisme: difference et démocratie*. Paris, Flammarion, chapitre « la politique de reconnaissance », p. 41-64.

Séance 9. Les politiques relatives à la diversité dans les démocraties libérales (10 novembre)

Des penseurs affiliés au courant multiculturel, tels que Will Kymlicka, ont redéfini les principes du libéralisme politique en tenant compte des critiques des courants communautarien et postcolonial. Ces penseurs plaident pour la mise en place de mesures de protection spéciale à destination de certains groupes sous-nationaux, tels que les minorités nationales, linguistiques et culturelles. Un éventail de politiques multiculturelles très diverses peut alors être élaboré: les droits linguistiques, la discrimination positive et les accommodements raisonnables en représentent quelques exemples.

- Catala, Amandine. 2016. « Droits humains et minorités culturelles ». *Philosophiques* 42(2), p. 231-250.
- Kymlicka, Will. 2001. *La citoyenneté multiculturelle*. Montréal: Éditions du Boréal, chapitre 2 : « la politique du multiculturalisme », p. 23-55.

Séance 10. Les critiques du multiculturalisme (17 novembre)

Le multiculturalisme a été confronté à de vives oppositions, venant de penseurs issus d'horizons idéologiques variés. Au cours de cette séance, nous détaillerons les critiques émanant du courant libéral classique (Brian Barry), des conservateurs (Samuel Huntington), des féministes (Susan Okin), et des postcoloniaux (Glen Coulthard). Nous nous attarderons également sur plusieurs arguments hostiles au multiculturalisme fréquemment avancés dans le débat public (David Goodhart, Ayan Hirsi Ali) et sur la manière dont les partisans du multiculturalisme y ont répondu.

- Coulthard, Glen Sean. 2018. *Peau rouge, masques blancs: contre la politique coloniale de la reconnaissance*. Lux Humanité, chapitre 1 : « La politique de la reconnaissance en contexte colonial », pp. 53-91 (extraits).
- May, Paul. 2016. *Philosophies du multiculturalisme*. Paris: Presses de Sciences Po, chapitre 5 : « les critiques du multiculturalisme », p. 214-234 (extraits).

Séance 11. Les modèles nationaux d'intégration (24 novembre)

Les politiques relatives à la citoyenneté sont façonnées par des modèles nationaux d'intégration qui définissent les relations que l'État central entretient avec les minorités ethniques, nationales et religieuses. Nous analyserons les principaux modèles répertoriés par la littérature académique (exclusionniste, assimilationniste, républicain, multiculturel) en nous appuyant sur plusieurs études de cas (Allemagne, Australie, Japon, Pays-Bas, etc.). Nous nous interrogerons également sur la pertinence de cette notion de « modèles nationaux d'intégration » en identifiant des éléments empiriques qui résistent à cette catégorisation.

- Martiniello, Marco. 2011. *La démocratie multiculturelle: citoyenneté, diversité, justice sociale*. 2e éd. Paris: Presses de Sciences Po, chapitre 3 : « Les traitements nationaux de la diversité culturelle, religieuse et identitaire », p. 63-84.
- Nootens, Geneviève. 2016. *La souveraineté populaire en Occident: communautés politiques, contestation et idées*. Québec, Québec: Presses de l'Université Laval, chapitre 6 : « La souveraineté populaire et les démocraties plurinationales », p. 133-150.

Séance 12. L'ascension des partis politiques hostiles à l'immigration et au multiculturalisme (1er décembre)

Depuis le référendum sur le Brexit et l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, les commentateurs ont évoqué la montée du « populisme » dans les démocraties occidentales. Ce phénomène s'expliquerait par le déclin relatif de la classe moyenne dans les économies post-industrielles et par un ressentiment croissant envers les élites économiques, politiques et médiatiques. Nous verrons au cours de cette séance que le rejet du multiculturalisme et de l'immigration constitue le point commun de ces mouvements politiques, et nous discuterons de la pertinence du concept de « populisme » pour les qualifier.

- Müller, Jan-Werner, et Frédéric Joly. 2016. *Qu'est-ce que le populisme?: définir enfin la menace*. Paris: Premier Parallèle, chapitre 1.
- Camus, Jean-Yves, et Nicolas Lebourg. 2015. *Les droites extrêmes en Europe*. Paris: Éditions du Seuil, chapitre 1.

Séance 13. La fin du multiculturalisme? (8 décembre)

Depuis plus d'une décennie, de nombreux observateurs de la vie politique ont diagnostiqué « la fin du multiculturalisme » : le terme serait discrédité et les gouvernements reviendraient à des politiques plus assimilationnistes. Au cours de cette dernière séance, nous verrons dans quelle mesure cette affirmation correspond à la réalité. Alors que certains auteurs pointent du doigt un rejet croissant des politiques multiculturelles, d'autres soulignent des éléments de continuité et de permanence. Un des éléments clés de ce débat est la divergence entre le discours médiatique attestant la fin des politiques multiculturelles et les réalités empiriques au niveau local.

- Mathieu, Félix. 2017. *Les défis du pluralisme à l'ère des sociétés complexes*. Québec: Presses de l'Université du Québec, chapitre 3 : « L'échec du multiculturalisme en Grande-Bretagne à l'épreuve des faits », p.87-114.
- Brinks, Jan Herman, et Loïc Hoff. 2014. « Les Pays-Bas et la crise du multiculturalisme ». *Politique étrangère* Hiver (4), p.183-195.

Séance 14. Examen en classe de fin de session (15 décembre)

21 décembre : remise du travail de fin de session effectué à la maison par courriel à l'adresse suivante : may.paul@uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs @uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables: un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles:
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.